

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 21 octobre 2016	N° 2016-634

Convocation du 14 octobre 2016

Aujourd'hui vendredi 21 octobre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Alain DAVID
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Anne BREZILLON à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Max GUICHARD
M. Jean-Pierre GUYOMARCH à Mme Nathalie DELATTRE
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Thierry MILLET à M. Dominique ALCALA
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL

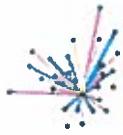
PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h15
M. Michel LABARDIN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h50
M. Patrick PUJOL à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h25
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne WALRYCK jusqu'à 10h30
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Christine BOST à partir de 12h20
M. Jean-Pierre TURON à M. Michel HERITIE jusqu'à 11h15
M. Erick AOUIZERATE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h20
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Florence FORZY-RAFFARD jusqu'à 10h10
Mme Brigitte COLLET à Mme Chantal CHABBAT jusqu'à 10h15
M. Jean-Louis DAVID à Mme Emmanuelle CUNY jusqu'à 10h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h40
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Anne WALRYCK à partir de 11h45
M. Marik FETOUEH à M. Yohan DAVID à partir de 11h50
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUEH jusqu'à 10h10
M. Jacques GUICHOUX à Mme Isabelle BOUDINEAU à partir de 11h50
Mme Martine JARDINE à M. DELLU jusqu'à 10h45 et à partir de 11h50
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 9h45
Mme Christine PEYRE à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h55
Mme Arielle PIAZZA à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 10h40
M. Fabien ROBERT à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h35
Mme Elizabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 11h30 et M. Jacques PADIE à partir de 11h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 21 octobre 2016	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages	N° 2016-634

Gradignan - Secteur centre-ville - Bilan de concertation clôturée le 29 janvier 2016 - Décision - Approbation

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole et la ville de Gradignan étudient depuis plusieurs années la faisabilité d'une opération d'aménagement sur le centre-ville de la commune de Gradignan, dans le cadre d'une démarche plus globale de restructuration du centre-ville comprenant l'arrivée d'un Transport en commun en site propre (TCSP) et le réaménagement des espaces publics emblématiques du centre-ville.

Fin 2011, une phase d'études pré opérationnelles menées par l'équipe de James Augier avait abouti à la mise en œuvre d'une première concertation sur un projet d'aménagement du centre-ville. Celle-ci avait été clôturée par délibération communautaire n° 2014/0652 du 31 octobre 2014.

Par délibération n°2011/0770 du 25 novembre 2011, La Cub, devenue Bordeaux Métropole le 1^{er} janvier 2015, a créé la société publique locale (SPL) « La Fabrique Métropolitaine de la Communauté urbaine de Bordeaux », devenue La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab). Elle accompagne Bordeaux Métropole et les communes actionnaires – dont la commune de Gradignan – dans la réalisation d'opérations d'aménagement.

En 2012, La Fab a été missionnée pour réétudier les équilibres économiques de l'opération et accompagner la réalisation d'études pré opérationnelles complémentaires sur un périmètre élargi intégrant les terrains du CCAS de la ville de Bordeaux situés au nord du secteur d'étude. Il s'agit de la réalisation des études suivantes :

- études urbaines, architecturales, environnementales et paysagères relatives à l'opération d'aménagement Gradignan – Centre-Ville ayant pour objectif la mise en œuvre opérationnelle du projet urbain sur un périmètre élargi,
- études environnementales, techniques et réglementaires qui permettront notamment l'élaboration de l'étude d'impact et du dossier loi sur l'eau.

Ces études, supports de la concertation, ont été menées par les bureaux d'études suivants :

- le groupement constitué de l'Agence Alphaville (Urbanisme, architecture, programmation urbaine), du paysagiste Tricaud & Chappelière, du cabinet Convergence CVL, de l'économiste ODC et du BET stationnement Inddigo pour la réalisation des études urbaines,
- le groupement BET Ingerop-BET Simethis et Inddigo pour la réalisation des études environnementales, techniques et réglementaires.

1. Contexte de la concertation

La concertation préalable à un projet d'aménagement est obligatoire et définie à l'article L300-2 du Code de l'urbanisme. Elle est en l'espèce à l'initiative de Bordeaux Métropole, compétente en matière d'urbanisme et d'opérations d'aménagement.

1. Contexte des études

Les études lancées par La Fab et suivies par la ville de Gradignan avaient pour objectif de :

- renforcer la centralité et la densité urbaine du centre-ville en prenant en compte le développement futur d'une nouvelle offre TCSP,
- développer une offre de logements diversifiée et qualitative en matière de développement durable,
- renforcer l'animation et l'attractivité du centre-ville selon différentes temporalités,
- adapter la répartition et la programmation des équipements publics aux besoins futurs,
- préserver l'armature paysagère spécifique de la ville en connectant les grands parcs structurants du centre-ville,
- assurer cohérence et articulation entre les projets de revalorisation du patrimoine bâti et non-bâti du CCAS et les enjeux du projet d'aménagement mentionnés en préambule.

La concertation a été ouverte le 31 octobre 2014 par la délibération 2014/0652 du Conseil communautaire, précisant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation, associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. La ville de Gradignan a été associée à l'organisation de cette concertation.

2. Objectifs et modalités de la concertation

2-1 Objectifs et contexte

Le projet urbain du Centre-Ville de Gradignan s'inscrit dans une démarche d'aménagement ambitieuse. L'opération constitue l'un des volets du projet « Cœur de Ville », qui comprend :

- le réaménagement des espaces publics emblématiques, projet en cours de réalisation,
- le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) avec la création de nouveaux logements, la réorganisation des équipements publics, la mise en valeur de parcs et la dynamisation du commerce – objet de la présente concertation,
- l'arrivée du transport en commun en site propre (TCSP).

Le projet de ZAC s'inscrit également dans la démarche métropolitaine des « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs » en participant au développement d'un îlot témoin.

Les objectifs de cette opération tels que décrits dans la délibération du 31 octobre 2014 sont les suivants :

- renforcer la centralité et la densité urbaine du centre-ville en prenant en compte le développement futur d'une nouvelle offre TCSP ;
- développer une offre de logements diversifiée, « désirable » et qualitative en matière de développement durable ;

- renforcer l'animation et l'attractivité du centre-ville selon différentes temporalités (diurne et nocturne) ;
- adapter la répartition et la programmation des équipements publics aux besoins futurs ;
- préserver l'armature paysagère de la « ville-parc » en connectant les grands parcs structurants du centre-ville ;
- assurer cohérence et articulation entre les projets de revalorisation du patrimoine bâti et non bâti de Cité-Jardin et les enjeux sus mentionnés du projet d'aménagement Gradignan – centre-ville.

Les attentes générales de Bordeaux Métropole et de la ville de Gradignan sur la concertation peuvent se résumer en deux objets principaux :

- partager et susciter des échanges sur la cohérence du projet urbain,
- permettre à chacun de s'informer et de faire part de son regard sur le site, mais également de ses questionnements.

2-2 Modalités

Au regard du contenu du projet et au vu des objectifs précités, et ce, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme, la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole le 1^{er} Janvier 2015) a ouvert la concertation sur le projet du centre ville de Gradignan, associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet les habitants, les associations locales et les personnes concernées.

La délibération 2014/0652 du 31 octobre 2014 a ainsi défini les modalités de la concertation :

- un registre et un dossier, en deux exemplaires, respectivement déposés l'un à la mairie de Gradignan et l'autre au siège de Bordeaux Métropole,
- la mise en ligne du dossier sur le site de la participation de Bordeaux Métropole, (www.participation.-bordeaux-metropole.fr)
- l'organisation de deux réunions publiques.

Le dossier initial mis à disposition du public comportait : une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et donnant les grandes lignes du projet d'aménagement, un plan de situation, un plan périphérique et le bilan de la concertation clôturée en 2011.

La délibération a été affichée en mairie et au siège de Bordeaux Métropole et la publicité de la clôture de la concertation était prévue par voie de presse. Elle s'est effectuée le 29 janvier 2016 et a été annoncée par voie de presse le 18 décembre 2015.

Les réunions ont été organisées respectivement :

- le 4 juin 2015 :

De 18h30 à 20h30 dans la salle du Solarium, la réunion a rassemblé près de 1 000 personnes. Elle était doublée d'une exposition des éléments projetés dans le hall de la mairie jusqu'à la réunion suivante.

- le 1^{er} décembre 2015 :

De 18h30 à 20h30 dans la salle du Solarium, la réunion a rassemblé près de 1 000 personnes. Elle a été l'occasion de projeter le film 3D du projet ainsi que d'exposer des panneaux sur le projet, qui ont été exposés à la mairie pendant 6 mois.

Ces documents ont été ensuite mis en ligne sur le site de la participation.

En outre, plusieurs supports de communication ont permis l'information continue pendant la période de concertation :

- articles dans la presse locale : articles dans le journal Sud-Ouest avant et après les réunions de Concertation, mais aussi durant l'intervalle entre les deux ;
- articles dans le magazine municipal « Ensemble Gradignan » ;
- invitations distribuées à chaque Gradignanais pour les 2 réunions publiques ;
- mise en place d'un film 3D présentant le projet, diffusé lors de la seconde réunion publique puis mis en ligne sur le site internet de la ville et de Bordeaux Métropole ;
<https://www.youtube.com/watch?v=DSjtnYj2SHU>
- communication via le site Internet de la ville et son compte « Facebook ».

3. Le bilan de la concertation

Le bilan, ci-annexé, présente de manière synthétique le contexte de la concertation, une description des modalités, les principales questions, les contributions issues de la concertation.

Celui-ci fait principalement état d'observations concernant les thématiques suivantes :

- les objectifs du projet : en termes de densification notamment, mais aussi de programmation commerciale ;
- la réalisation d'équipements publics en adéquation avec l'opération ;
- l'intégration urbaine, architecturale et paysagère ;
- la préservation des espaces paysagers ;
- le stationnement et la circulation.

Pendant sa phase d'élaboration, le projet a ainsi évolué tenant compte des contributions des personnes intéressées.

Les adaptations relatives aux remarques apportées au projet pendant la période de concertation sont précisées à la fin du bilan ci-joint.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme ;

VU la délibération n° 2014/0652 en date du 31 octobre 2014, décidant d'ouvrir à la concertation le projet du centre ville de Gradignan dans son périmètre élargi ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le bilan de la concertation clôturée le 29 janvier 2016 est annexé au présent rapport,

DECIDE

Article unique : d'approuver le bilan de la concertation ouverte par délibération n° 2014/0652 en date du 31 octobre 2014 .

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 octobre 2016

<p>Le Service du Contrôle de la légalité des actes administratifs de la Préfecture de La Gironde a déclaré avoir reçu ce document le :</p> <p>14 NOV. 2016</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Michel DUCHENE</p>
--	---